

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 22 décembre 1863](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 22 décembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 1 p. (11r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 22 décembre 1863, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (7)

Consulté le 28/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43008>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 décembre 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin informe Oudin-Leclère que le juge de paix, son greffier, et messieurs Gauchet et Delabarre sont venus le jour même commencer l'inventaire de ses valeurs mobilières, opération absurde selon Godin. Il demande à Oudin-Leclère s'il y a lieu de faire quelque chose.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Delabarre \[monsieur\]](#)
- [Gauchet \[monsieur\]](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

11
Quin le 22 7 1763

Monsieur Quin-l'écuyer

Les juges de la Cour son greffier
M Gauchet et M Duabara ont
vins au jour'hui commença l'intention
des valeurs mobilières que je possède
sans doute que ces efforts agissent conformes
à la loi et pourtant ce qu'ils font est
une chose absurde il s'agit de donner
une valeur à chaque chose naturellement
constatée valeur arbitraire qui ne sert
pour but que d'arriver à des frais énormes
d'enregistrement

Il est certain que pour sauvegarder les
intérêts de la demanderesse il n'est nul besoin
que la constatation baictane des biens et son
dernier état

Veuillez me dire s'il n'y a pas lieu
de prendre quelque mesure à ce sujet
et donner un mot de réponse à ma dernière

agréz je vous prie mes très sincères
salutations

Quin